



Déchets
de chantier du
menuisier :

*mon tri leur
redonne vie !*

LE GUIDE PRATIQUE

Pour tout comprendre sur la reprise
sans frais des déchets triés des
menuisiers.



QU'EST-CE QUE LA REP BÂTIMENT ?

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Responsabilité Élargie du Producteur ou REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

Quels sont les objectifs de la REP bâtiment ?



AMÉLIORER LA COLLECTE DES DÉCHETS TRIÉS par une **reprise sans frais des déchets**, la densification du maillage des points de collecte et l'amélioration de la traçabilité.



ACCÉLÉRER LA CIRCULARITÉ DANS LE BÂTIMENT en **développant le réemploi et le recyclage de matériaux** et en second temps de prévenir l'enfouissement.

L'éco-contribution permet à l'éco-organisme de financer ses actions :

- **Accompagner** ses adhérents metteurs en marché dans leur conformité réglementaire
- **Renforcer** les filières par l'éco-conception
- **Structurer** les filières de collecte, tri et valorisation des déchets
- **Accélérer** le réemploi
- **Développer** de nouvelles filières de recyclage et la R&D
- **Assurer** la traçabilité des déchets de PMCB*
- **Informier et sensibiliser** les différents publics, dont les détenteurs de déchets du bâtiment

* PMCB : Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment



QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ? LES NON INERTES

Les produits et matériaux constitués de **bois, plâtre, laines minérales, métaux, menuiseries** (Fenêtres, portes-fenêtre, portes, portails...)



Menuiseries



Bois de construction



Canalisation et gaine de conduite



Plâtre



Produit d'étanchéité



Isolant textile



Métal



Laine de verre et laine de roche



Sol souple



L'ÉCO-ORGANISME PAR ET POUR LES **ACTEURS DU BÂTIMENT**

Qui est Valobat ?

Valobat se définit comme l'éco-organisme multi-matériaux pour la gestion de l'intégralité des déchets du bâtiment. En effet, Valobat propose une approche différenciée et spécifique pour chacune des filières produits.

Ce qui fait sa force ? C'est à la fois sa capacité à associer une vision globale du secteur du bâtiment – aussi bien dans ses logiques de fonctionnement que dans ses enjeux fondamentaux – et une expertise fine et détaillée sur l'ensemble des filières concernées.

L'ambition de Valobat ?

Accompagner tous les acteurs du bâtiment dans l'accélération de l'économie circulaire et valoriser tous les déchets du bâtiment.



Trouvez un point de prise proche de vous !

Localisez ici le point de reprise
le plus proche de vous !

- 1 Entrez votre adresse
- 2 Localisez un point de dépôt
- 3 Vérifiez les horaires d'ouverture
et les véhicules acceptés
- 4 Déposez vos déchets PMCB*



Les missions de Valobat



1
Prendre en charge
pour chaque metteur
sur le marché adhérent
la gestion de la fin de vie
des PMCB*



2
Offrir un service pertinent de
points de collecte adaptés à
tous les détenteurs de déchets
de PMCB*, pour la reprise sans
frais de tous les flux de déchets
collectés séparément



3
Créer de la valeur
en développant les filières
de valorisation des
déchets du bâtiment



4
Accompagner l'évolution
des pratiques de l'ensemble
des acteurs de la filière
du bâtiment



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
valobat.fr



ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR LA REP DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ? (PMCB)

La REP PMCB impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.



CAS DES MARQUES DE DISTRIBUTEURS

Marque de Distributeur (MDD) : dans le cas où des PMCB sont mis à disposition sur le marché sous la marque d'un revendeur, le revendeur est considéré comme producteur.



CAS DES FABRICANTS ÉTRANGERS

Valobat propose également qu'un producteur étranger puisse prendre en charge à la place de ses clients introducteurs ou importateurs la déclaration des PMCB.

MARQUES DISTRIBUTEUR



MARQUES FABRICANTS



Quels sont les produits concernés ?

Sont concernés par la réglementation les produits destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans le bâtiment ou utilisés pour les aménagements liés à son usage situés sur la parcelle bâtie.

Sont exclus du champ de la REP les produits et matériaux à destination du génie civil ou des travaux publics.



Fabricant



Distributeur



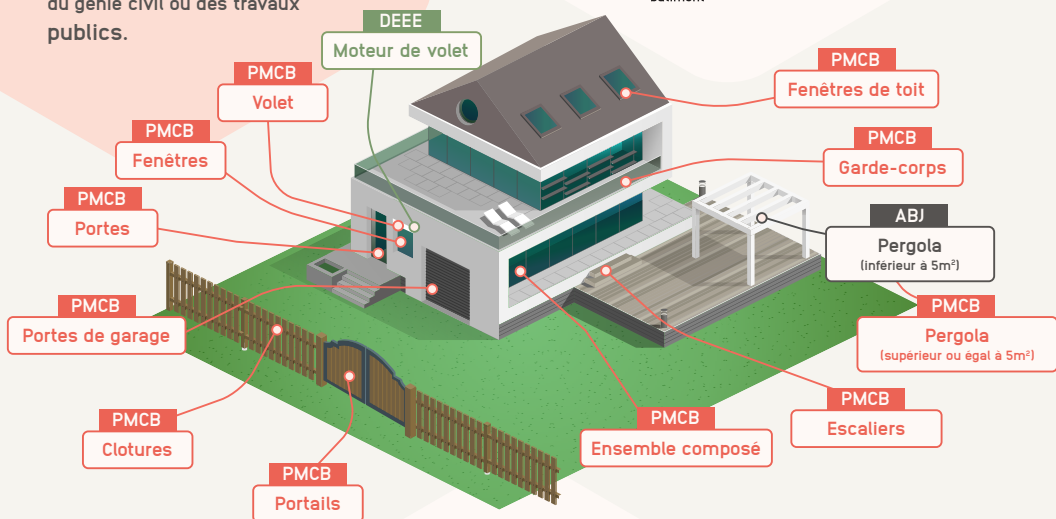
Flux



Client / Artisan,
Entreprise du
bâtiment



Producteur
(= contributeur)



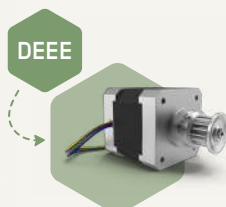
ATTENTION : CERTAINS PRODUITS NON CONCERNÉS PAR LA REP PMCB **SONT SOUMIS À D'AUTRES REP.**



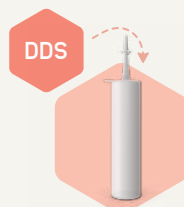
La REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)
table, chaise, mobilier d'extérieur ; meubles...



La REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)
Pergola de moins de 5m²



La REP des Équipements Electroniques et Electriques
moteur



La REP des Déchets Diffus Spécifiques
cartouche de silicone, produit d'étanchéité selon volume...

VALOBAT VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE MISE EN CONFORMITÉ POUR LES REP PMCB, DEA, ET SUR LES CATÉGORIES 3 (MATÉRIELS DU BRICOLAGE) ET 4 (PRODUITS ET MATÉRIELS DESTINÉS À L'ENTRETIEN DU JARDIN) DE LA REP ABJ.

Si certains de vos produits sont concernés par les REP DEEE et DDS, **rapprochez-vous d'un éco-organisme agréé pour ces filières**, afin de vous mettre en conformité.



VOUS ÊTES UN ARTISAN POSEUR?

Vous êtes concerné par la réglementation si :

- Vous assemblez ou fabriquez des produits du bâtiment en atelier ou sur le chantier
- Vous faites du sur-mesure
- Vous importez de l'étranger des produits du bâtiment

→ Même en faibles quantités, **vous avez obligations de les déclarer.**



VOS OBLIGATIONS EN TANT QUE **METTEUR SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS PMCB**

1 L'adhésion

Rapide et entièrement dématérialisé, le processus d'adhésion à Valobat vous permet de concrétiser simplement votre démarche de circularité.

En quelques clics, engagez-vous au côté de milliers d'acteurs qui comme vous, souhaitent contribuer à accélérer l'économie circulaire dans le bâtiment. Rejoignez la communauté des adhérents de Valobat en vous rendant sur le lien <https://www.valobat.fr/adherer-a-valobat/> ou en scannant ce QR Code.



2 La déclaration et le paiement

Les déclarations des produits et matériaux mis sur le marché sont faites annuellement par les adhérents, entre le 1er janvier et le 31 mars, sur la plateforme MyValobat et aboutissent au calcul de l'éco-contribution, facturée en 4 appels de fonds représentant 25% de l'éco-contribution et étalés sur l'année N.

Valobat propose un **régime de déclaration général** et un **régime simplifié** adressé aux producteurs mettant sur le marché de **petites quantités de produits** ou générant un **chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 Millions d'euros**.

VOUS ÊTES MENUISIER ?

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES DÉCHETS ?



APPORT EN POINTS DE REPRISE

Si vos chantiers génèrent
des petites quantités de déchets



1 Téléchargez
l'application **ValoDépôt**

2 Créez votre compte et
listez vos chantiers

3 Préparez votre
dépôt dans l'appli et
sélectionnez un point
de reprise

4 Déposez vos déchets
dans le point de
reprise sélectionné



SERVICE DE REPRISE SUR CHANTIER

si vous avez la capacité d'installer
des bennes sur votre chantier

My valobat *Opérateur*

1 Créez votre compte
sur MyValobat
Opérateur avec un
profil «Entreprise de
travaux» sur valobat.fr

2 Renseignez la fiche
chantier en ligne et
sélectionnez votre
gestionnaire de
déchets. Ou invitez-le
à se référencer !

3 Après validation
de Valobat, votre
prestataire met en
place les contenants
sur votre chantier

4 Assurez-vous des
consignes de tri
sur le chantier.
Votre prestataire ne
vous facture pas le
traitement des flux
triés



SERVICE DE REPRISE À L'ENTREPÔT

si vous avez la capacité de stocker
des bennes dans votre entrepôt

My valobat *Opérateur*

1 Créez votre compte
sur MyValobat
Opérateur avec un
profil «Entreprise du
bâtiment» sur valobat.fr

2 Suivez les étapes en
ligne, complétez le
formulaire

3 Nous validons votre
éligibilité & vous signez
le contrat

4 Commandez et
réceptionnez vos
contenants

5 Lorsque la benne
est pleine, **faire une
demande de rotation**
sur l'outil MyValobat
Opérateur



ET ENSUITE, QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Les menuiseries vitrées (ou comprenant du verre) doivent **être placées intactes** sur des chevalets, bien calées dans des bennes de sorte à ne pas pouvoir bouger lors du transport et ainsi assurer la sécurité de tous les acteurs de la chaîne de traitement. Les autres produits doivent aller dans la benne correspondant au matériau majoritaire.

MENUISERIES VITRÉES

AUTORISÉ

- MENUISERIES VITRÉES AVEC ENCADREMENT (BOIS, PVC, ALUMINIUM ET MULTI-MATÉRIAUX)

INTERDIT

- Menuiseries contenant de l'amiante
- Menuiseries bois avec de la peinture au plomb
- Menuiseries vitrées dont le verre est cassé

MA 2ÈME VIE

- Bois : panneaux de particules ou valorisation énergétique
- Métal : fonderies
- PVC : nouveaux montants profilés, nouvelles menuiseries
- Verre : nouvelles vitres

MÉTAUX

AUTORISÉ

- ÉLÉMENTS DE CHARPENTE MÉTALLIQUE
- POUTRES IPN
- PLAQUES DE TÔLE
- BARDAGES MÉTALLIQUES
- FILS ÉLECTRIQUES
- CONDUITS
- TUBES FLEXIBLES

INTERDIT

- Radiateurs électriques
- Boutelles de gaz
- Emballages, bidons, fûts vides (DDS)

MA 2ÈME VIE

- Les métaux repartent en fonderie pour redevenir de nouveaux produits

PLASTIQUES RIGIDES ET PVC

AUTORISÉ

- MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ TOITURE PVC FPO
- LAMBRIS ET BARDAGE
- REVÊTEMENTS DE SOLS PVC

INTERDIT

- Produit du bâtiment composite
- Planchers techniques et bardages extérieurs en laminé à haute pression (HPL)
- Isolants en Polyuréthane (PU) ou polystyrène expansé (PSE)

MA 2ÈME VIE

- Après tri (mécanique ou optique), ces plastiques sont intégrés dans la fabrication de nouveaux objets

BOIS

AUTORISÉ

- POUTRES
- SOLIVES, MADRIERS
- BASTAINGS, CHEVRONS
- POTEAUX DE CHARPENTE
- OSSATURES BOIS
- PLANCHERS, LAMES DE PARQUET
- PANNEAUX BOIS POUR CLOISON (OSB, MEDIUM)

INTERDIT

- Meubles et éléments d'ameublement
- Traverses de chemins de fer
- Poteaux EDF
- Palettes, bois de coffrage, bois d'emballage, cagettes
- Déchets verts

MA 2ÈME VIE

- Recyclage en fabrication de panneaux de particules
- Valorisation énergétique

LES CONSIGNES DE TRI
Vous détenez des déchets
du bâtiment et souhaitez
les trier correctement ?

Consultez dès maintenant
notre outil en ligne.



DÉCOUVREZ VALODÉPOT

L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS DE CHANTIER



POUR VOS CHANTIERS
QUI GÉNÈRENT DE
PETITES QUANTITÉS DE
DÉCHETS

1

Répertoriez
vos chantiers
en cours

2

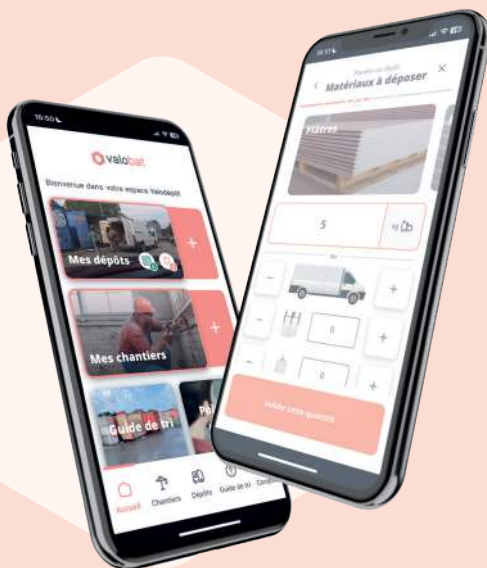
Consultez
le guide
de tri pour vous
aider dans votre
démarche

3

Planifiez
vos dépôts de
déchets auprès
des distributeurs
partenaires
Valobat

4

Trouvez
en temps réel tous
les points de
collecte disponibles
sur la carte



POUR UNE GESTION DES DÉCHETS
SIMPLIFIÉE SUR VOS CHANTIERS,
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

Flashez-moi !

